



Aucun droit pour la rentrée scolaire

Par **patrick**, le **13/09/2010** à **12:54**

Bonjour,
jai3 enfants julien 22 ans etudiant quentin lyceen et marie collegienne,jenai pas droit a la rentrée scolaireje suis assistantematernelle et mon mari est formateur au greta je fais ausi quelque menage en cheque emploi service mais tres peu notre fils de 22 ansest toujours a notre charge mais la caf nous dit quon a droit a rien je trouve cela injuste car on paie les etudes et le loyer de notre grand je vous remercie d'avance

Par **mimi493**, le **13/09/2010** à **14:27**

Un enfant n'est plus à charge pour la CAF après 20 ans. C'est comme ça.
Voyez s'il a droit à une bourse ou sinon détachez-le du foyer fiscal, versez-lui une pension alimentaire que vous pourrez déduire au niveau de l'impôt sur le revenu, et qu'il devra déclarer